

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE
DES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

**Quatrième commission :
Infrastructures, Numérique, Mobilité et
Bâtiments**

**COMMISSION PERMANENTE
du 20 septembre 2024**

**DELIBERATION
N° 2024-09-20-94**

La Commission Permanente du Département réunie à la Maison de La Charente-Maritime, le 20 septembre 2024 à 14h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant que les accords-cadres n° 752D20 et n° 753D20 relatifs à la réalisation de travaux d'entretien et d'installation des Systèmes de Sécurité et d'Incendie (SSI) des bâtiments du Département de la Charente-Maritime arrivent à leur terme en décembre 2024,

Considérant que pour les renouveler, il est proposé le lancement de la consultation des entreprises pour l'entretien des SSI du Département de la Charente-Maritime,

Considérant que les prestations consistent en la maintenance réglementaire préventive et curative, travaux d'extension et d'installation sur les SSI présents dans les bâtiments dont le Département a la gestion,

Considérant que la consultation est répartie en deux lots géographiques traités par accords-cadres séparés, mono-attributaires,

Considérant que ces accords-cadres composés d'une partie forfaitaire correspondant à la maintenance préventive et une partie unitaire correspondant à la maintenance curative exécutée au fur et à mesure de la survenance des besoins par l'émission de bons de commande, sont conclus pour un an avec la possibilité de les reconduire trois fois pour une durée et des seuils identiques,

Considérant la répartition et les seuils financiers suivants :

N° du lot	Intitulé du lot	Montant annuel, € Hors Taxes		Montant pour les 4 ans, € Hors taxes	
		Estimation partie forfaitaire	Montant maximum partie unitaire	Estimation partie forfaitaire	Montant maximum partie unitaire
1	Secteur Nord (arrondissement de La Rochelle et Rochefort)	55 500	5 000	222 000	20 000
2	Secteur Sud (arrondissements de Saintes, Jonzac et Saint-Jean-d'Angély)	25 000	5 000	100 000	20 000
Montant total :		80 500	10 000	322 000	40 000

Considérant que la procédure est l'appel d'offres ouvert,

Considérant l'avis favorable de la 4^{ème} Commission du 6 septembre 2024,

DECIDE :

1°) d'approuver le lancement de la consultation des entreprises selon une procédure d'appel d'offres ouvert,

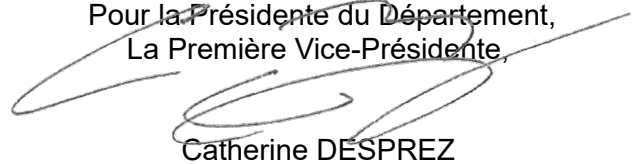
2°) d'autoriser sa Présidente à signer les accords-cadres correspondants après le choix des opérateurs économiques retenus par la Commission d'Appel d'Offres,

3°) d'autoriser sa Présidente à signer les actes liés à l'exécution des accords-cadres,

4°) d'autoriser sa Présidente à signer les actes modifiant ces accords-cadres en cours d'exécution lorsque ces modifications respectent les conditions des articles R. 2194-1 à R. 2194-10 du Code de la commande publique et qu'elles n'entraînent pas une augmentation des contrats supérieure à 5 %.

Adopté à l'unanimité, le quorum étant atteint.

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,



Catherine DESPREZ